

Extrait du guide de l'association



RESPONSABILITÉ & ASSURANCE

COMMENT DÉCLARER UN ACCIDENT CORPOREL INDEMNISABLE AU TITRE DE VOTRE COUVERTURE INDIVIDUELLE ACCIDENT ATTACHÉE À LA LICENCE ?

DÉCLARER UN ACCIDENT (100% EN LIGNE)

En cas de sinistre et DANS LES 5 JOURS, la victime ou une personne proche (parent, ami, conjoint, dirigeant du Club) doit déclarer tout accident ou dommage, directement en ligne.

TROIS POSSIBLITÉS :

- Solution 1**  o Depuis son [Espace licencié](#), rubrique « [Mes documents](#) ».
- Solution 2**  o Depuis [le site Internet de la Fédération](#), rubrique « [Nos services/Assurances](#) ».
- o Ou [en cliquant ici](#).

Si vous avez besoin d'aide pour remplir en ligne votre déclaration, télécharger la notice d'utilisation [en cliquant ici](#).



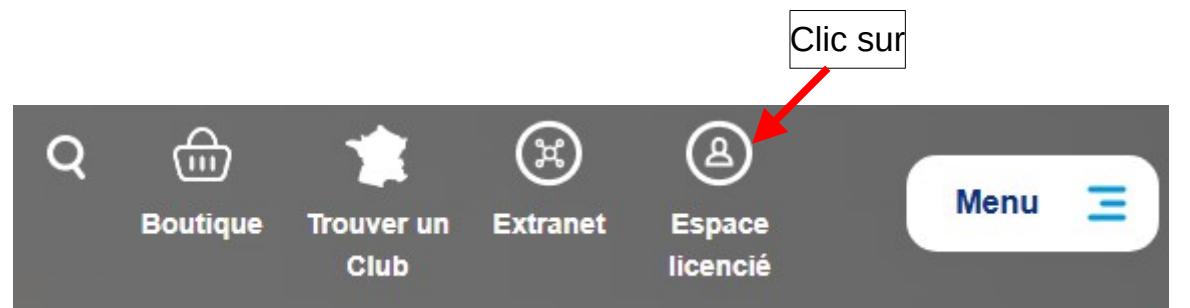
Prévoir :

- Un certificat médical
- La licence SpT
- Un RIB

Solution 1

Pour déclarer un accident en ligne :

-Se rendre sur le site : <https://www.sportspourtous.org>



Votre licence électronique XXXXXXXX

Structure	1XXXXXXX FAMILLES RURALES DU DOUBS
Type de licence	Individuelle
Catégorie	Licencié Pratiquant SOCIALES
Discipline	Marche nordique Gymnastiques douces
Autorisation parentale	
Date de validation	29/10/2025
Date de modification	29/10/2025
Date de fin	31/08/2026
Cotisation Licence	11,80 €
Assurance	Garantie de base
Etat	Activée

[TÉLÉCHARGER VOTRE LICENCE](#)[IMPRIMER UNE ATTESTATION DE LICENCE](#)

Déclaration d'accident

En cas d'accident, dans le cadre de votre pratique sportive au sein de votre Club affilié à la Fédération Française Sports pour Tous, merci de remplir la déclaration en ligne.

[Clic ICI](#)

L'imprimé à compléter, apparaît

Email : sportspourtous@aiac.fr

Tel : 08 00 88 64 86 (n° Vert)

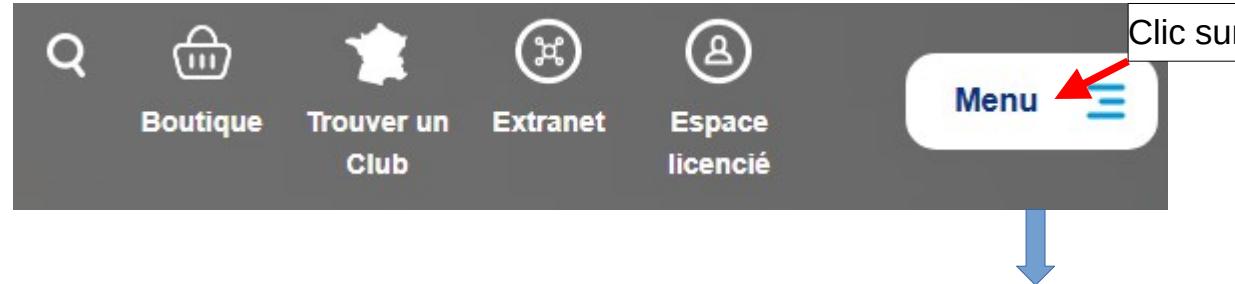


Formulaire de déclaration Responsabilité Civile

Guide d'utilisation de la déclaration en ligne

Différentes informations seront à saisir
Sur le document + joindre :
- Un certificat médical
- La licence SpT
- Un RIB

Solution 2



Qui sommes-nous ?

Pratiquer

Offre d'adhésion

Clic sur

Licences Sports pour Tous

Pass Sports pour Tous

Recommandations médicales

Affilier son Club

Se former

Événements

Trouver un Club

**Centre d'activités de
pleine nature**

**Sports pour Tous, Le Mag'
Boutique fédérale**

Vous avez un accident à déclarer ?

Déclarer un accident corporel (Contrat Individuelle Accident)

Vous pouvez déclarer votre accident corporel en ligne ou directement depuis votre **Espace licencié**, et ce dans un délai de 5 jours.

Besoin d'aide ? Consultez le **guide utilisateur** pour vous accompagner dans votre déclaration en ligne.

Déclarer un accident lié à la garantie Responsabilité Civile

Dérouler la page jusqu'en bas :

Ressources complémentaires



Recommandations médicales

[En savoir plus](#)



Assurances individuelles

[En savoir plus](#)



Avantages licenciés

[En savoir plus](#)

Clic sur

Dérouler la page jusqu'en bas :

Vous avez un accident à déclarer ?

Clic sur

[Déclarer un accident corporel \(Contrat Individuelle Accident\)](#)

[Déclarer un accident lié à la garantie Responsabilité Civile](#)

L'imprimé à compléter, apparaît



Différentes informations seront à saisir
Sur le document + joindre :
- Un certificat médical
- La licence SpT
- Un RIB